



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 MAI 2026

---

**OBJET : DIRECTION ENFANCE JEUNESSE SPORT ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE – CRÈCHE FAMILIALE**  
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS  
Créations d'emplois permanents à temps non complet

**N°2026\_069**

---

Date d'affichage de la liste des délibérations : **26 mai 2026**

Date de transmission en Préfecture : **26 mai 2026**

Date de mise en ligne : **26 mai 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **12 mai 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Laurence BEUGRAS**

**Membres présents à la séance :**

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Valérie GRILLON - Claude MARCOLET - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Laurence BEUGRAS - Christophe REBOUL - Agnès SÉNÉCLAUZE - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Jean PETIT - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Laurent MACON - Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Carole COGNARD - Marie DELAHAYE - Xavier FRANCO - Omar KLAÏ - Yeabsera RAVET - Christiane CONSTANT - Didier DUBOIS - Odile MIRGUET

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Bruno THUET (à Agnès BÉRAL) - Olivier CAPEL (à Xavier FRANCO) - Anne JUSTIN (à Lionel CATRAIN) - Erwan LE SAUX (à Marie DELAHAYE)



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 MAI 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des emplois,

Conformément à l'article L.313.1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

La commission n°2 « Solidarité, enfance, jeunesse et administration générale » a vu le dossier le 12 mai 2026.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

**Par 32 voix pour, 1 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour**

- DIRE que dans le cadre d'une mobilité externe de la responsable de la crèche familiale au 23 août 2026, il convient de la remplacer dans ses fonctions à compter du 24 août 2026
- PROCÉDER aux créations d'emplois permanents à compter du 24 août 2026 suivants :
  - Emploi de responsable de crèche familiale, à temps non complet, relevant de la catégorie hiérarchique A, filière médico-sociale, et ouvert au cadre d'emplois des puéricultrices territoriales
    - Grades ouverts : puéricultrice, puéricultrice hors classe
    - Quotité de travail : 28 heures hebdomadaires (80%)
    - Mission globale : responsable de structure d'accueil de jeunes enfants
  - Emploi d'éducateur de jeunes enfants, à temps non complet, relevant de la catégorie hiérarchique A, filière médico-sociale, et ouvert au cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants
    - Grades ouverts : éducateur de jeunes enfants
    - Quotité de travail : 28 heures hebdomadaires (80%)
    - Mission globale : accompagnement des enfants et assistants maternels de la crèche, continuité de direction
- AUTORISER la création de ces emplois permanents à compter du 24 août 2026, leurs inscriptions au tableau des emplois permanents ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires correspondant à ces emplois
- PRÉCISER que ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels sur le fondement de l'article L.332-8 du Code Général de la fonction publique
- PRÉCISER que les modalités de création de ces emplois seront les suivantes :
  - Régime indemnitaire appliqué conformément à la délibération n°2025-034 en date du 15 avril 2025
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 - compte 64131 et / ou 64111 du budget principal de la commune - exercices 2026 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Laurence BEUGRAS

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD

